

PREAVIS MUNICIPAL Nº 3/2019 Demande d'un crédit de 64'000 francs pour la gestion des eaux claires sur la rue du Village avec réfection partielle du revêtement en bordure du Garage Harmony

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a délivré le permis de construire au Garage Harmony le 18 août 2017 pour le réaménagement et la réfection de ses accès et zones de stationnement côté rue du Village, y compris la rampe qui mène au garage souterrain. Dans le cadre des travaux prévus, diverses séances de coordination ont eu lieu avec la Municipalité afin de trouver une solution aux inondations qui touchent la partie basse de la parcelle n°164 ainsi que le garage souterrain (propriétés du Garage Harmony).

Ayant constaté sur place le haut niveau de dégradation de la route et surtout de la rangée de pavés en bordure de cette dernière – censée retenir les eaux de surface – la Municipalité a mandaté le bureau de géomètre Gemetris à Mézières pour étudier la situation et proposer les mesures adéquates pour empêcher les eaux claires «publiques» de se déverser sur la parcelle privée n°164.

Après une étude approfondie des différents écoulements et des volumes d'eau générés, il a pu être démontré que les bouches de récupération existantes suffisent à absorber les quantités d'eau qui empruntent ce tronçon de la route du Village dans des conditions normales, pour autant que l'eau soit dirigée efficacement jusqu'aux grilles d'évacuation.

La solution retenue comprend la pose d'une bordure type Neuchâtel sur 95 mètres qui garantit une retenue d'eau sur 6 cm de hauteur et qui a aussi l'avantage d'être franchissable, permettant à des véhicules de stationner le long de la route ou d'accéder au bâtiment du Garage Harmony. Afin d'éviter tout débordement en cas de forts orages, des mesures complémentaires sont prévues. La zone de stationnement en tout-venant sera inclinée, ajoutant 2 cm supplémentaires et une grille supplémentaire permettra de recueillir le surplus d'eau.

A noter que la Commune prend en charge les frais de réfection du revêtement (encaissement et enrobé) de l'accès au Garage Harmony depuis la rue du Village qui est sur territoire communal.

La Municipalité profitera de ces travaux pour réfectionner une zone de la chaussée particulièrement dégradée à la croisée entre la rue du Village et le chemin de la Combe.

| Voici le détail des frais de ces différents aménagements: Réfection chaussée et bordure type NE selon soumission Pittet Accès Garage Harmony sur territoire communal Honoraires Gemetris au temps consacré | Fr. Fr. Fr. | 35'000.00 16'200.00 8'000.00 |
|---|-------------------|------------------------------------|
| Total HT | Fr. | 59'200.— |
| TVA: 7,7 % | Fr. | 4'558.40 |
| Total TTC | Fr. | 63'758.40 |
| Demande de crédit | Fr. | 64'000.00 |

Financement

Le montant de Fr. 64'000.-- sera financé par la trésorerie courante et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti sur une durée de trente ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal nº 3/2019 présenté le 28 mars 2019;
- oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de 64'000 francs pour la gestion des eaux claires sur la rue du Village avec réfection partielle du revêtement en bordure du Garage Harmony,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 4 mars 2019

Municipal responsable: M. Philippe Thévoz

-plan de situation

Manicipalité

ecrétaire

alia Torny

Au non

Le Syndic

cques Chappuis

